

Étaient présents : Benoist APPARU, Patrick BEDEK, Valérie CHAUMET, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Gilles DULION, Caroline FRÉMY, Sacha HEWAK, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ,

Étaient excusés : Patrice BARRIER, Denis BOUDVILLE, Christian BRUYEN, Cédric CHEVALIER, Cyril LAURENT, Nicolas LEROUGE, François MOURRA, Arnaud ROBINET, Anne-Sophie ROMAGNY,

Étaient absents : Jean-Pierre BOUQUET, Pascale CHEVALLOT, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Jean-Pierre FORTUNÉ, Jacques JESSON, Dominique LÉVÊQUE, Véronique MARCHET, Christine MAZY, Thierry MOUTON, Pascal PERROT, Evelyne QUENTIN, René SCHULLER, Joël THOUVENIN, Pascal TRAMONTANA, Julien VALENTIN, Nicole VIDAL

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

L'association est sollicitée par le Recteur de l'académie de Reims afin de désigner des représentants au sein d'une nouvelle commission de concertation sur l'enseignement privé. Nous sommes sollicités afin de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour le département.

Objet : Constitution de la commission de concertation « enseignement privé »

Références : DPSE/114/2024-2025/FH

Conformément à l'article L. 442-1 du code de l'éducation, je souhaite vous informer de ma volonté de constituer une commission de concertation enseignement privé au siège de l'académie de Reims.

La commission de concertation peut être consultée sur toute question relative à l'instruction, à la passation, à l'exécution des contrats ainsi qu'à l'utilisation des fonds publics conformément à leur destination, dans le cadre de ces contrats. Elle veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements parties au contrat, en tenant compte du nombre d'établissements d'enseignement privés liés à l'Etat par contrat, par secteur géographique concerné. Enfin, elle peut être consultée sur l'évolution de l'offre de formation. La commission est composée d'un nombre égal des représentants des collectivités territoriales, des représentants des établissements d'enseignement privés et des personnes désignées par l'Etat.

Au titre des représentants des collectivités territoriale, trois maires doivent être désignés par accord entre les associations départementales des maires ou, à défaut, élus par le collège des maires de l'ensemble des départements intéressés.

À cet effet, je vous sollicite afin de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission de concertation au siège de mon académie.

Après contacts pris auprès de deux élus investies et intéressées par ces questions, il est proposé les désignations suivantes :

| | | |
|--------------|-----------------|---------------------|
| Titulaire : | Katia BEAUJARD | maire d'Hermonville |
| Suppléante : | Sabine GALICHER | maire de Vraux |

Désignation à l'unanimité des élus précités

Les élus présents sont invités à faire part de restitutions des réunions auxquelles ils auraient été amenés à participer en leur qualité de représentant de l'association.

Municipales 2026

Infos, réunions, site Internet

Comme cela a été présenté lors du CA du mois d'avril, l'association a proposé aux élus du département 4 réunions d'information afin de se préparer au renouvellement 2026.

Première étape sur les sujets suivants : période de communication préélectorale, financement, et réforme du mode de scrutin. Ces réunions animées par Ludovic BAILLEUX ont rassemblé 300 participants les 10 et 11 juin. Elles ont eu lieu à Vitry le François, Courtisols, Champaubert la Bataille et Champfleury.

Nous avons souhaité informer rapidement les élus au regard des questions qui se posaient et de la nécessité d'anticiper au regard de ces changements impactants. Les supports et informations présentées lors de la réunion ont été mis en ligne sur notre site Internet.

À cette occasion, la rubrique dédiée « Municipales 2026 » a été ouverte et sera alimentée régulièrement en fonction de l'actualité. Une Foire Aux Questions est également créée pour répondre aux principales questions. En complément, une information est à paraître dans le prochain numéro de la Lettre du Maire de la Marne.

Carrefour des collectivités

Exposants, programme, ateliers, organisation

La 16^{ème} édition du Carrefour des collectivités territoriales se tiendra les vendredi 29 et samedi 30 août.

70 exposants au rendez-vous avec nos six fidèles parrains : CMMA assurance, EDF, ENEDIS, Groupe La Poste, Mairistem by JVS, UGAP.

Quelques nouveaux seront présents : Comal Soliha 51 - Ravillon - Valorem - Boralex - Cero - Association des communes forestières - Engie - Gare & Co - Climaxion - SDIS - FCN - Association des anciens maires

Le thème retenu cette année est le suivant : « services de proximité, au cœur de nos territoires »
Le programme est projeté et commenté avec une présentation détaillée des ateliers proposés.

Une nouveauté sera testée cette année pour le samedi midi. En lieu et place du cocktail des Parrains organisé devant le podium, il est proposé de revenir à un déjeuner des élus (assis à table). En effet, nous avons constaté que beaucoup de cocktails sont proposés le samedi midi sur le parvis et les élus sont demandeurs d'un temps de pause assis. Nous souhaitons donc revenir à un format de déjeuner assis qui sera proposé en salle Palme d'or à 110 élus sur invitation.

Il y a quelques années nous proposons un déjeuner dans un restaurant situé dans la foire, nous avons à l'époque environ 130 participants dont un certain nombre d'accompagnants. Avec cette nouvelle formule, les élus conviés au déjeuner restent dans l'espace congrès et la distance avec la zone des stands du Carrefour est réduite pour leur permettre d'y être avant et après sans risque de se disperser sur la foire. Les cartons d'invitation seront envoyés séparément et adressés personnellement. L'inscription sera obligatoire.

Les élus sont invités à noter un rendez-vous du CA le vendredi matin dès 8h30 autour d'un petit déjeuner avec les parrains du Carrefour. Ce temps aura lieu juste avant l'inauguration officielle en salle Pinté 4. Ce moment sera l'occasion d'échanger de manière informelle sur les principaux sujets d'actualité.

Après échange avec l'AMF, la présence d'un élu est attendu le samedi mais nous ne connaissons pas encore son identité. Pour mémoire, l'an dernier Alain Chrétien, maire de Vesoul était présent toute la journée.

Les invitations vont partir à compter du 23 juin par mail, l'inscription peut se faire également via l'application mobile. Les membres du CA sont invités à relayer l'évènement dans leurs conseils respectifs et auprès de leurs homologues.

Point d'actualité juridique et rappels

(statut de l'élu, urbanisme, accords locaux...)

Statut de l'élu : le texte est remis à l'agenda parlementaire, nous espérons sa sortie cet été pour pouvoir le présenter aux élus lors du Carrefour des collectivités à l'occasion de la réunion d'actualité juridique proposée par les juristes de l'association.

Point de vigilance concernant la formation des élus et l'association : un amendement adopté en commission accorde au CNFPT la possibilité de former les élus...

Urbanisme :

De nombreux textes en urbanisme sont également attendus, avec des changements qui pourraient être importants. Un premier texte est sorti cette semaine visant à faciliter la modification de destination de locaux en locaux d'habitation y compris en zone A (agricole) ou N (naturelle ou forestière) dans certains cas avec avis conforme de la CDPENAF. Grande ouverture à la dérogation aux règles des PLU. Une information est déjà communiquée dans la Lettre à paraître cette semaine.

Un texte important en matière de simplification du droit de l'urbanisme et du logement est passé en CMP le 18 juin dernier.

Une proposition de loi relative à l'exercice des missions des architectes des Bâtiments de France est également dans le parcours parlementaire.

Enfin, la proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux, dite TRACE, est à suivre de près en raison de son impact sur les documents d'urbanisme et la révision des principes du ZAN (zéro artificialisation nette).

Accords locaux : Il est important de rappeler que pour la composition des futurs conseils communautaires, la décision en matière d'accords locaux est à prendre avant le 31 août 2025 : pensez au simulateur mis en ligne par l'AMF et à contacter notre juriste Christine Drouot en charge de ce sujet.

Application mobile

Présentation de la rubrique « contacts urgents/utiles »

Comme demandé lors d'un précédent conseil d'administration, nous avons examiné les possibilités pour mettre en place des contacts urgents/utiles sur l'application mobile dédiée aux élus. Cette liste élaborée à partir des données signalées par nos juristes sera complétée au fil de l'eau. Nous veillerons attentivement à ne pas dépasser un certain nombre de lignes d'entrée afin que l'outil reste aisément utilisable.

Une présentation en direct de l'application avec la future rubrique est faite. Il est précisé que quelques ajustements sont nécessaires avant sa mise en ligne définitive (module de recherche, confirmation de contacts).

L'application mobile est de nouveau présentée plus largement avec les possibilités qu'elle offre et les informations qui s'y trouvent. Cet outil mérite d'être valorisé et relayé, il est accessible à tous les élus marnais. Toute suggestion d'évolution est la bienvenue !

Visite de locaux dans la perspective d'acquisition des bureaux de l'association

Dans la perspective d'acquisition de locaux dans le cadre de notre projet associatif, nous restons en veille lorsque des cessions se présentent sur Châlons.

Récemment, nous avons visité des locaux situés à proximité du Cirque de Châlons, mais l'ampleur des travaux et la disposition des pièces ne nous permettent pas de nous projeter dans un tel bâtiment.

Par ailleurs, le Centre de Gestion voisin de nos locaux rue Carnot nous a informé de son prochain départ. Si les locaux de la rue Carnot ne sont pas adaptés à notre activité (trop de bureaux sur des niveaux multiples), en revanche les locaux qu'ils occupent rue Saint Marguerite (pôle prévention santé) correspondent davantage à nos besoins. Renseignements pris, ces locaux appartiennent à CMMA assurance qui envisage de vendre l'immeuble. Le RDC est occupé par le CDG en location et les étages supérieurs sont des appartements. Un document présentant les locaux est partagé, dont voici les principaux éléments :

- Surface : 334m²
- 8 petits bureaux + 1 grand bureau
- Salle de réunion
- Salle d'attente
- Cuisine
- Local archivage
- Cloisons facilement modifiables
- 7 places de parking extérieur
- En rez-de-chaussée sur un seul niveau et accessible PMR

Pour mémoire, les locaux actuellement occupés par l'association appartiennent au conseil départemental. Nous sommes locataires pour une surface de 160m², avec 5 places de parking en souterrain et un local d'archives, pour un loyer annuel de 29 000 €+ 8 000 € de charges environ.

Franck LEROY propose de faire connaître à CMMA assurance notre intérêt pour l'acquisition du rez-de-chaussée de ce bien, en demandant les conditions de la cession si celle-ci pouvait s'envisager. Karine ROLLAND, directrice, est autorisée à adresser un courrier en ce sens dans les plus brefs délais.

Informations et questions diverses

- Désignation du référent « agressions d'élus » de l'association : l'AMF nous demande de confirmer l'identité du référent « agression d'élus ». Pour mémoire, Franck LEROY, président, a été désigné pour cette fonction et pour être l'interlocuteur avec l'AMF sur ce sujet le cas échéant.
- La question de la fibre et de la fermeture du réseau cuivre a de nouveau été soulevée. Le dialogue entre Orange et Losange est difficile. Les élus font part de dossiers qui demeurent bloqués. L'association a tenté d'éclaircir les champs de compétences de chacun des intervenants mais cela reste très complexe avec beaucoup de cas par cas. Le Carrefour des collectivités peut être l'occasion pour les élus qui le souhaitent de prendre attache avec les deux entités qui seront présentes et animeront chacune un atelier sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- Carrefour des collectivités vendredi 29 et samedi 30 août, avec une réunion du CA prévue le vendredi 29 août avant l'inauguration
- Réunion du CA samedi 20 septembre, de 9h à 11h
- Réunion du CA lundi 20 octobre, de 18h à 20h
- Congrès départemental samedi 8 novembre
- Congrès national avec déplacement à Paris mardi 18 novembre
- Réunion du CA vendredi 5 décembre